Lettre ouverte au Président du Sénat et de l'Assemblée nationale, Monsieur Carl Murat Cantave, sur les rapports qu'entretient le sénateur Gracia Delva avec le chef de gang Arnel Joseph

CARDH Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

CE-JILAP
Commission Episcopale
Nationale – Justice et
Paix

CRESFED
Centre de Recherche et
de Formation
Economique et Sociale
pour le Développement

CONHANE Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

RNDDH Réseau National de Défense des Droits Humains

PAJ Programme pour une Alternative de Justice

SKL Sant Karl Lévêque Monsieur Carl Murat Cantave Président du Sénat et de l'Assemblée nationale En ses bureaux.

Monsieur le Président,

Les organisations de défense des droits humains et de la société civile, signataires de la présente lettre, sont profondément consternées par le processus de « gangstérisation » des différentes villes du pays, mis en place par des autorités politiques à des fins purement criminelles et électoralistes. En conséquences : à longueur de journée, de paisibles citoyens sont tués, des massacres « ciblés » ont eu lieu dans des quartiers populaires, la population de certaines zones est terrorisée... Cette situation témoigne de la banalisation du droit à la vie et à la sécurité par les autorités devant les respecter.

A titre d'exemple :

A La Saline, du 1er au 14 novembre 2018, un massacre a eu lieu : Au moins soixante-et-onze (71) personnes ont été tuées et d'autres, portées disparues ; plusieurs femmes ont été violées ; des maisons ont été détruites. Certaines d'entre elles ont été brûlées. Aujourd'hui encore, la machine infernale est à La saline, à Croix des Bossales...

A Delmas 2, particulièrement à Tokyo, du 20 au 22 avril 2019, un autre massacre a eu lieu. Plusieurs personnes, dont des enfants, ont été tuées. Des maisons ont aussi été détruites.

A Carrefour-Feuilles, dans la soirée du le mercredi 24 avril, près de dix (10) personnes ont été tuées et plusieurs autres, blessées.

Les autorités préposées à assurer la sécurité des citoyens restent indifférentes. Aucune solution concrète et convaincante n'a été proposée, sinon une conférence tenue le jeudi 25 avril 2019 par le premier Ministre nommé, le haut commandement de la PNH et le Commissaire du Gouvernement pour, surtout, responsabiliser chaque citoyen, comme si leur rôle fondamental était de déplorer, de donner des « leçons » aux citoyens victimes...

Monsieur le Président,

Le sénateur de l'Artibonite, Monsieur Gracia Delva, a été officiellement identifié par la Commission justice et sécurité publique du Sénat, comme un parlementaire ayant des rapports réguliers avec l'un des groupes armés les plus criminels, dirigé par Arnel Joseph. Du 7 au 22 février 2019, le sénateur Délva et ce chef de gang ont eu 24 appels téléphoniques. Ce qui est confirmé par le concerné lui-même sur les ondes de certaines stations de radio, après avoir été auditionné par ladite commission ; or, au mois de février 2019, sur une station de radio de la capitale, il avait nié tout rapport avec ledit chef de gang.

Monsieur le Président,

Les organisations de défense des droits humains et de la société civile, signataires de la présente lettre, jugent inacceptables et révoltants qu'un sénateur de la République entretient de rapports avec des bandits qui terrorisent la population, violent des femmes et tuent des citoyens. Cela empêche la police de faire son travail. C'est le cas, par exemple, de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), se plaignant des mains qui protègent les gangs contre les interventions policières.

Chaque institution doit jouer le rôle qui lui est dévolu par la Constitution et la loi. Il s'agit d'une obligation et non d'une faveur. Aujourd'hui, le pays attend des autorités des actions concrètes et non des conférences, des rencontres...

Monsieur le Président,

Les organisations de défense des droits humains et de la société civile, signataires de la présente lettre, vous demandent d'engager la procédure parlementaire afin de lever l'immunité du sénateur Gracia Delva en vue de faciliter le travail de la justice.

Pierre Espérance Directeur Exécutif

RNDDH

Joseph Maxime Rony Secrétaire Exécutif

PAJ

A 9h 35 MM